

des emplois civils. Peu après, il passa au poste de président du ministère de la guerre et reçut le titre nobiliaire de baron de la sous-préfecture de *Koan-t'ao*. En ce temps, le père de (*Kouo*) *Yuen-tchen*, (*Kouo*) *Ngai*, était vieux et vivait dans son village; on alla lui conférer le titre de préfet de l'arrondissement de *Tsi*, mais en le laissant comme auparavant en retraite. L'hiver de cette année, (*Kouo Yuen-tchen*) avec *Wei Nganche*, *Tchang Yue* et d'autres, renoncèrent tous à participer au gouvernement.

La première année *sien-t'ien* (712), (*Kouo Yuen-tchen*) fut nommé grand administrateur général du camp de *Cho-fang*; il construisit pour la première fois la ville murée de *Ting-yuen* pour en faire le lieu où les armées en campagne projetteraient de se réunir; maintenant encore on s'en sert.

L'année suivante (713), (*Kouo Yuen-tchen*) rentra dans la catégorie des fonctionnaires du troisième rang dans l'administration du *tchong-chou*. Puis *Sou Tche-tchong*, *Teou Hoai-tcheng* et d'autres, embrassant le parti de la princesse *T'ai-p'ing*, complotèrent secrètement une révolte; *Hiuen-tsong* envoya les soldats du corps des *yu-lin* pour les faire périr; *Joei-tsong* monta sur la porte *tch'eng-t'ien* et (*Kouo*) *Yuen-tchen* à la tête de soldats le protégea en personne¹). Quand cette affaire fut arrangée et qu'on discuta les mérites, on promut (*Kouo Yuen-tchen*) au titre nobiliaire de duc du royaume de *Tai*, avec le revenu réel de quatre cents foyers et on lui donna en présent mille pièces de soie.

Puis, sur un ordre impérial, (*Kouo Yuen-tchen*) fut nommé en même temps *yu-che-ta-fou* et porteur d'un insigne de commandement qui le rendait grand administrateur général du *Cho-fang* afin qu'il prémunit (l'empire) contre les *Tou-kiue*. Avant qu'il se fût mis en route, *Hiuen-tsong* fit faire des exercices militaires sur la montagne *Li*; (*Kouo Yuen-tchen*) fut trouvé en faute parce que ses troupes ne présentaient pas un aspect bien ordonné; il fut condamné à être décapité au pied du grand drapeau pour servir d'exemple. *Lieou Yeou-k'ieou* et *Tchang Yue* vinrent adresser des remontrances devant le cheval (de l'empereur), disant: «(*Kouo*) *Yuen-tchen* s'est acquis des mérites éclatants en défendant et en aidant (la patrie); quoiqu'il soit coupable, il faut lui accorder sa grâce». On lui pardonna donc et on l'exila dans l'arrondissement de *Sin*.

1) Cf. *Tse tche t'ong kien*, 6^o et 7^o mois de la première année *k'ai-yuen* (713), et *Gaubil*, *Abrégé de l'histoire de la grande dynastie T'ang*, *Mém. conc. les Chinois*, t. XVI, p. 5—6. — La princesse *T'ai-p'ing* était la propre soeur de *Joei-tsong*, qui, en 712, avait abdiqué en faveur de son fils, l'empereur *Hiuen-tsong*.